Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Département des sciences du bois et de la forêt

PLAN DE COURS

FOR-2152 : Organisation du travail forestier

NRC 85100 | Automne 2021

Mode d'enseignement : Présentiel-Hybride	
Temps consacré : 3-2-4	**Crédit(s) :** 3

Étude de la législation et des intervenants impliqués en santé et sécurité du travail et dans la négociation des conventions collectives. Étude des techniques et programmes de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Exercices pratiques de négociation de convention collective et d'évaluation ergonomique d'une machine forestière. Application de quelques notions de management.

La formation hybride combine, enproportion variable, des activitésde formation offertes en présencephysique des étudiants et del'enseignant ainsi que des activitésde formation à distance. La partieen ligne du cours se déroule surmonPortail. En fonction des directives de lasanté publique et de ladisponibilité des locaux, la partieen présentiel se déroule sur lecampus de l'Université Laval à desjours, heures et locauxdéterminés. Plus de détails serontfournis ultérieurement.

Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	09h00 à 10h50	GHK-1358	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021
vendredi	09h00 à 11h50	GHK-1324	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021
Sur Internet			
-	00h00 à 00h00	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021	

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. Vérifier l'horaire dans Capsule

Site de cours

https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=135611

Coordonnées et disponibilités

Luc Lebel
Enseignant
Luc.Lebel@sbf.ulaval.ca

Jean-Michel Beaudoin
Enseignant
jean-michel.beaudoin.1@ulaval.ca

© Université Laval

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)
http://www.ene.ulaval.ca
418-656-2131 poste 414331
Sans frais: 1-877 7ULAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours 4

Introduction 4

Objectifs généraux 4

Approche pédagogique 5

Charge de travail et calendrier 5

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental 7

Contenu et activités 7

Évaluation et résultats 8

Évaluation des apprentissages 8

Informations détaillées sur les évaluations sommatives 8

Examen partie I 8

Examen partiel 2 9

Lecture et analyse comparative Manuel 1996 et 2009 9

Laboratoire d'ergonomie 9

Laboratoire de négociation 9

Travaux non-commerciaux 9

Étude d'accident 10

Mémo (entrepreneur de la relève) 10

Mémo : Christian Fortin(CNESST) 10

Mémo (Claudia Roberge) 10

Barème de conversion 11

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat 11

Correction linguistique, retard et présentation des travaux 11

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation 12

Absence aux examens 12

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle 12

Matériel didactique 13

Matériel obligatoire 13

Bibliographie 13

Bibliographie 13

Description du cours

Introduction

Étude de la législation et des intervenants impliqués en santé et sécurité du travail et dans la négociation des conventions collectives. Étude des techniques et programmes de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Exercices pratiques de négociation de convention collective et d'évaluation ergonomique d'une machine forestière. Familiarisation aux opérations forestières en contexte d'impartition et de sous-traitance. Notions de mesure de la performance des organisations et des systèmes de production.

Objectifs généraux

Développer des connaissances et des compétences en lien avec les sujets suivants:

1. La santé et sécurité au travail
2. La gestion des relations de travail dans le secteur forestier
3. La gestion des approvisionnements en fibre en contexte d'impartition (entrepreneurs et sous-traitants)

En lien avec chacun des sujets l'étudiante ou l'étudiant devrait être capable de:

1. Santé-Sécurité

1.1 Nommer et présenter les principaux intervenants en santé-sécurité;

1.2 Reconnaître et interpréter les principales lois et règlements qui influencent l'organisation du travail au Québec;

1.3 Décrire l'évolution des concepts et pratiques appliqués en santé-sécurité au travail;

1.4 Mettre en pratique les notions d'ergonomie par l'analyse structurée d'un poste de travail forestier et présenter les résultats (rapport écrit et présentation en classe);

1.5 Analyser à l'aide d'une démarche structurée des situations ayant conduit à des accidents;

1.6 Décrire les éléments contribuant à l'efficacité d'un programme de prévention.

2. Relations de Travail

2.1 S'initier au mouvement ouvrier;

2.2 Décrire le déroulement d'une négociation et mettre en pratique des techniques de négociation;

2.3 Formuler et justifier des demandes monétaires et normatives à l'occasion de négociations;

2.4 Calculer les coûts de demandes patronales et syndicales dans le cadre de la négociation d'une convention collective du secteur forestier.

3. Impartition, gestion des équipes de travail et mesure de la performance

3.1 Expliquer les avantages et contraintes liés à la sous-traitance;

3.2 Comparer des systèmes de mesure de la performance;

3.3 Décrire les principales composantes d'un système de compensation;

3.4 Décrire les pricipales normes de gestion de la qualité liées aux opérations forestières

Approche pédagogique

Les cours magistraux sont donnés à raison de 2 heures par semaine en présence sur le campus. Une heure à deux heures d'enseignement asynchrone complétera le volet des cours magistraux. À l'occasion, des invités provenant des secteurs patronal et syndical, ainsi que des spécialistes en santé et sécurité au travail partageront leur expérience. Un mémo de type professionnel devra être rédigé suite à chaque rencontre avec des intervenants externes. **Le mémo d'une page doit être remis au début de la première période suivant une de ces rencontres**. Le mémo doit être rédigé dans un français de qualité et contenir les points importants de la rencontre. De plus, le mémo doit inclure un paragraphe critiquant la présentation et le sujet traité (aspects positifs, négatifs, pertinence,…). Une boîte de dépôt permettra de remettre les travaux en format électronique.

Charge de travail et calendrier

La charge de travail est celle d'un cours universitaire de 3 crédits. La charge est plus grande au cours des semaines 5, 12, 13 et 14.

Semaine. (date)	Notions	Laboratoires, travaux conférencier	Travaux et Évaluation
1 (9.03)	- Introduction au cours - Introduction à l'organisation du travail (module 1)	Vendredi 3 – Visite d'un entrepreneur de la relève Lecture de trois articles de presses	Rapport de visite (à remettre le 9.10.21)
2 (9.10)	Évolution des approches en SST Module 2 et manuel de foresterie 1996 et 2009	Lire les chapitres de SST des manuels de foresterie (1996 et 2009) pour en faire une critique et voir l'évolution.	Mémo (à remettre le 9.17.21)
3 (9.17)	Module 3 - Les intervenants - la CSST - Les droits et obligations	Invité CNESST - confirmé!	Analyse comparative. À remettre le 9.17.21
4 (9.24)	Module 4 - L'ergonomie et les disciplines connexes en SST	Invité Mme. Claudia Roberge ing.f.	Mémo (à remettre le 9.30.21)

		Spécialiste en SST avec expérience industriel et à la CNESST	
5 (10.01)	- L'ergonomie (suite)	Laboratoire (sortie)	
6 (10.08)	- L'indice de performance humain (IPH)	Film (techniques d'intervention)	
7 (10.15)	- L'enquête d'accident		
8 (10.22)	Module 10 - Les relations de travail		Examen Partiel 22 octobre 9h00
9 (10.29)	Semaine de Lecture	.	
10 (11.05)	La négociation		
11 (11.12)	- Film « Troc made in Québec » - Portrait des syndicats - Associations Patronales		
12 (11.19)	- Les entrepreneurs - Les relations clients fournisseurs	Invité confirmé: F. Simard (DG AETSQ) Négociations	
13 (11.26)	- Les systèmes de rémunération - Paye et performance - Les contrats «types»	Invité à confirmer - Négociation collective session de négociation	
14 (12.03)	L'Entrepreneuriat autochtone	- Clôture des négociations	Rapport des négos.

	Jean-Michel Beaudoin, professeur		
15 (12.10)	Les contrats		Examen Final 10 décembre

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Section I - Santé et sécurité	
Module 1 - Introduction	3 sept. 2021
Module 2 - Intervenants	9 sept. 2021
Module 3 - Statistiques	10 sept. 2021
Module 4 - Ergonomie	16 sept. 2021
Module 5 - Charge de travail	23 sept. 2021
Module 6 - Interventions en SST	30 sept. 2021
Module 7 - Programme de prévention	7 oct. 2021
Module 8 - Tarification	15 oct. 2021
Module 9 - Transport	21 oct. 2021
Section II - Relations de travail	
Module 10 - Historique	27 oct. 2021
Module 11 - Négociation	4 nov. 2021
Section III - Entrepreneurs et Sous-traitance	
Module 12 - Contrats	15 sept. 2021
Module 13 - L'entrepreneuriat forestier et la gestion des fournisseurs	16 sept. 2021
Module 14 - Rémunération	25 nov. 2021
Module 15 - Certification	
MODULE 16 - ENTREPRENEURIAT AUTOCHTONE	3 déc. 2021
Travaux pratiques	

Étude d'accident	
Laboratoire d'ergonomie	
Laboratoire de négociations	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen partie I	Le 22 oct. 2021 de 09h00 à 11h00	Individuel	22 %
Examen partiel 2	Le 10 déc. 2021 de 09h00 à 11h00	Individuel	25 %
Lecture et analyse comparative Manuel 1996 et 2009	Dû le 16 sept. 2021 à 09h37	Individuel	4 %
Laboratoire d'ergonomie	Dû le 5 nov. 2021 à 09h00	En équipe	15 %
Laboratoire de négociation	À déterminer	En équipe	15 %
Travaux non-commerciaux	À déterminer	Individuel	3 %
Étude d'accident	Dû le 21 oct. 2021 à 08h46	Individuel	7 %
Mémo (Somme des évaluations de ce regroupement)			9 %
Mémo (entrepreneur de la relève)	Dû le 9 sept. 2021 à 08h57	Individuel	3 %
Mémo : Christian Fortin(CNESST)	Dû le 23 sept. 2021 à 09h00	Individuel	3 %
Mémo (Claudia Roberge)	Dû le 6 oct. 2021 à 09h10	Individuel	3 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen partie I

Date et lieu :	Le 22 oct. 2021 de 09h00 à 11h00 , GHK-1328
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	22 %
Remise de l'évaluation :	le jour de l'examen
Directives de l'évaluation :	Réponses à développement courtes. Seul le livre «les lois du travail» est autorisé.
Matériel autorisé :	Lois et règlements concernant la SST au Québec

Examen partiel 2

Date et lieu : Le 10 déc. 2021 de 09h00 à 11h00 , GHK-1328

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : GHK-1340

Matériel autorisé : Les lois du travail

Lecture et analyse comparative Manuel 1996 et 2009

Date de remise : 16 sept. 2021 à 09h37

Mode de travail : Individuel

Pondération : 4 %

Remise de l'évaluation : Boîte de dépot

Directives de l'évaluation :

1. lire les chapitres portant sur la SST dans le manuel de foresterie édition 1996 (distribué par le professeur) et édition 2009 (à acheter).

2. dans un mémo de deux pages faire ressortir les grandes différences (aspects fondamentaux) percues entre l'une et l'autre des version. Exposez **votre** préférence pour l'une ou l'autre des versions **en justifiant votre choix**.

Laboratoire d'ergonomie

Date de remise : 5 nov. 2021 à 09h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : Boîte de dépot

Laboratoire de négociation

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 15 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Exposez la stratégie de négociation adoptée par votre équipe et justifiez c	4
Présentez les demandes initiales (P1 et S1), en spécifiant leur importance	4
Présentez un agenda des rencontres (lieux et durée). Le rapport devrait éga	4
vous devez critiquer l'accord final en vous basant sur les gains obtenus et	4
Rapport 1.Présentation et Structure (sur 2)	2
Rapport 2. Qualité du texte (sur 2)	2

Remise de l'évaluation : Boîte de dépot

Travaux non-commerciaux

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépot
Directives de l'évaluation :	Voir les fichiers
Fichiers à consulter :	OrganisationTravail2018 Dubeau.pdf (6,82 Mo, déposé le 25 août 2021) Toupin lebel dubeau.pdf (424,98 Ko, déposé le 25 août 2021) Dubeau_Imbeau_LeBel_Auger_2012.pdf (641,95 Ko, déposé le 25 août 2021) question et directives (15,47 Ko, déposé le 25 août 2021) Dube2015_Ergonomics_00140139.2015.1044920.pdf (432,39 Ko, déposé le 25 août 2021) Dube2015_removingThermalComponentAccurateVO2estimation.pdf (1,63 Mo, déposé le 25 août 2021)

Étude d'accident

Date de remise :	21 oct. 2021 à 08h46
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	7 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépot

Mémo (entrepreneur de la relève)

Date de remise :	9 sept. 2021 à 08h57
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépot
Directives de l'évaluation :	Lors de la sortie du 3 septembre, vous allez rencontrer un jeune entrepreneur de 22 ans. Vous devez obtenir et présenter de l'information concernant ses motivations, ses plaisirs et ses difficultés. Présenter un bref profil de l'entrepreneur et de son entreprise. Présenter un bref plan d'action qui permettrait, selon vous, d'améliorer les probabilités de réussite de cet entrepreneur.

Mémo : Christian Fortin(CNESST)

Date de remise :	23 sept. 2021 à 09h00
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépot

Mémo (Claudia Roberge)

Date de remise :	6 oct. 2021 à 09h10 à remettre avant le début du cours suivant
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %

Remise de l'évaluation : Boîte de dépot

Directives de l'évaluation :

Présenter une synthèse de la présentation.

Qui?

Éléments principaux ?

Éléments d'appréciation personnelle, ce qui vous à le plus marqué, inspiré, choqué.

Message à retenir (take home message).

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Le barème distribué en classe est celui utilisé par le professeur. E=<59,5

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf*. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]*

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval ainsi qu'aux dispositions relatives à son application.

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- Ateliers gratuits d'aide à la rédaction offerts par la Bibliothèque
- Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits offerts en classe par l'École des langues
- Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

L'entrepreneur forestier du Québec : véritable propriétaire-dirigeant de PME : portrait, environnement d'affaires, gestion d'entreprise (xvi tome)
Auteur : LeBel, Luc G, Programme de recherche sur les entrepreneurs forestiers en récolte, transport et voirie (Université Laval)
Éditeur : PREfoRT (Québec , 2010)
ISBN : 9782896850006
https://www.researchgate.net/publication/235933703_L%27entrepreneur_forestier_-_veritable_proprietaire-dirigeant_de_PME

Vous pouvez achetez ce livre au coût de 20$ auprès du secrétariat du département des sciences du bois et de la forêt, ou encore directement auprès de l'enseignant.

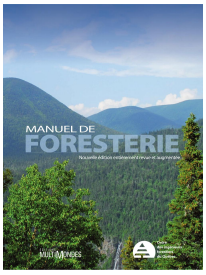

Manuel de foresterie (Nouv. éd. édition , xxix,de pl tome)
Auteur : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Éditeur : Éditions MultiMondes (Québec , 2009)
ISBN : 9782895441380
Le chapitre 24 portant sur la sécurité du travail est obligatoire.

Les lois du travail, 2020-2021 : lois et règlements du Québec et du Canada.
Auteur : Kassandra Déry (2020)
ISBN : 2897306165
Il est aussi possible d'imprimer les lois pertinentes à partir du site des éditions du Québec:

http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/loisreglements/loisrefondues.fr.html

manuel de foresterie
Auteur : ordre des ingénieurs forestiers du québec (1996)
ISBN : 2763774792

Bibliographie

Bibliographie

Une liste des références est ajoutée à la fin de chaque module.